



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109334

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encres sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

Le ministère de la fonction publique ne dispose que d'une seule direction d'administration centrale : la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), qui est, par ailleurs, un service du Premier ministre. L'utilisation d'encres sans solvants minéraux sera encouragée aussi bien au centre de reprographie de la DGAFP que dans les imprimantes d'étages des services centraux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109334

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11507

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1101